

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, jeudi 12 octobre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### DEMOGRAPHIE MEDICALE

A-t-on tout essayé en matière de démographie médicale ?

En matière de démographie médicale, le Département de Lot-et-Garonne a déjà beaucoup œuvré, bien au-delà de ses compétences, dans un champ d'intervention qui relève pourtant des prérogatives régaliennes de l'Etat. Ainsi, la collectivité a activé de nombreux leviers visant à favoriser la démographie médicale :

- Impulsion de l'installation de la Coddem (Commission départementale de la démographie médicale)
- Création de Maisons de santé
- Soutien à la création et à l'extension de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
- Soutien à l'extension de centres de santé (CDS)
- Soutien à l'équipement « e-Santé » en exercice coordonné
- Soutien à la formation des infirmiers en pratique avancée.

Ces dispositifs ont contribué à mailler le territoire de 24 MSP publiques (auxquelles il faut ajouter 2 projets en cours), 3 MSP privées et 7 CDS, et à atténuer la baisse du nombre de médecins.

Le Conseil départemental a également mis en œuvre directement plusieurs régimes d'aide visant à faciliter l'installation de nouveaux médecins sur le territoire, qu'il a adaptés au fil du temps pour optimiser leurs effets.

Et pourtant, force est de constater la détérioration de la densité de médecins généralistes et les difficultés d'accès d'une part croissante de la population à une offre de premier recours.

**C'est pourquoi, le Conseil départemental a décidé d'explorer une nouvelle voie, complémentaire : celle de l'attractivité territoriale passant par une formule « tout inclus » et sur-mesure pour favoriser l'installation des professionnels de santé et de leurs familles.**

Des exemples existent dans d'autres territoires et produisent des résultats.

Ce dispositif à vocation départementale vise donc à accompagner soit les médecins généralistes dans leur projet d'installation en Lot-et-Garonne, soit les internes dans leur projet de stage.

**Sur le modèle d'une « conciergerie » (entrée unique), l'aide à l'installation portera à la fois :**

⇒ **Sur le projet professionnel, avec :**

- L'identification et le dépassement des freins à l'installation,
- La prospective sur les territoires d'installation, la facilitation des démarches administratives, la mobilisation des aides financières existantes
- Le compagnonnage générationnel, l'aide à l'expression du type d'exercice souhaité (salarial, libéral, mixte), la mise en relation avec des structures d'exercice coordonné, notamment dans les zones où les besoins sont les plus importants

⇒ **Et sur le projet personnel et familial, avec :**

- L'aide à la recherche de logement
- L'accompagnement à la recherche d'emploi du/de la conjoint·e
- Le lien pour la scolarisation et la garde des enfants
- La découverte du territoire, de son offre culturelle, sportive et de loisirs.

Pour mettre en œuvre cet accompagnement au bénéfice de l'ensemble du territoire, le Conseil départemental constituera une équipe dédiée de professionnel·le·s, dans le but de fédérer, mobiliser et coordonner un réseau de partenaires institutionnels et économiques le plus large possible.

**A ce titre, les membres de la Conférence des territoires –instance rassemblant toutes les Communautés de communes et d'agglomération de Lot-et-Garonne ainsi que les Associations d'élus, et associant pour l'occasion la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ARS- réunis ce jour à l'initiative de la présidente Sophie Borderie et d'Annie Messina, vice-présidente en charge de la démographie médicale, ont accueilli très favorablement l'initiative.**

Le Conseil départemental engage sans délai la construction de ce projet, en consacrant la première phase à la rencontre des forces vives du territoire susceptibles de prendre part à la démarche et à la mobilisation de tous les acteurs de terrain, avec l'ambition de rendre le dispositif totalement opérationnel d'ici à l'automne 2024.

**Contacts presse :**

**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 11 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Le Département Cœur du Sud-Ouest